

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 42

Séance du 20/09/2021

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 25

Nombre de suffrages : 28

## Date de convocation

14/09/2021

## Date d'affichage

20/09/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt ET un, le vingt septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSINI Mohamadi.

### Etaient présents :

Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANRIFADJATI Anli , M. ASSANI Mohamed , M. ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, Mme BOINAIDI Habachia , M. CHEBANI Mohamadi , Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI

Chamsiddine, M. MADI OUSSINI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , Mme MATTOIR Abouchia , Mme MATTOIR Moissinga , M. OMAR Yankoub, M. OUSSINI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. SOUMAÏLI Mhamadi , Mme TOUMBOU Mariama , M. YBRAHIMA Ybrahima

### Procurator(s) :

Mme ABDALLAH Halimaty donne pouvoir à M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. DAROUECHI Navi donne pouvoir à Mme ATTOUMANE Binti , Mme CHANFI Bibi donne pouvoir à M. BOINA Raim Rifay

### Etai(ent) absent(s) :

Mme ABDALLAH Halimaty , M. ANGATAHI Anli , Mme CHANFI Bibi , M. DAROUECHI Navi

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BOINA Raim Rifay

## Objet : Subvention aux associations

La commune de Chiconi renforce les moyens pour soutenir et accompagner des acteurs locaux et plus particulièrement le tissu associatif afin de développer son territoire à travers plusieurs axes : la cohésion sociale, le développement économique, le cadre de vie et la rénovation urbaine. Les priorités restent la jeunesse, l'éducation populaire, l'insertion sociale et professionnelle ou encore l'accès à la culture et aux loisirs.

Pour l'année 2020, il n'y a eu de subventions allouées aux associations en raison de la crise sanitaire, qui a empêché les acteurs d'initier et/ou de réaliser des projets. Par conséquent, l'enveloppe dédiée aux associations a permis d'abonder l'enveloppe 2021 qui s'élève à 100 000€, auquel il convient de retirer 50 000€ allouée à la MJCS pour la coordination et la fédération des

associations de la commune à travers une convention d'objectifs redistribué à toutes les associations communales qui ont proposé une action, avec un accompagnement renforcé de la commune soit pour orienter les propositions des porteurs de projets vers des objectifs réalistes et réalisables ou bien de soutenir le projet en l'état.

L'effort de la commune s'est essentiellement concentré sur les projets non finançables par la dotation politique de la ville pour encourager les différentes initiatives, toutefois une partie de l'enveloppe communale a permis d'apporter un complément de financement aux projets politique de la ville en vue de garantir le cofinancement des projets exigés dans le cadre des actions subventionnées.

## 2/ Subvention exceptionnelle

*Aucune subvention exceptionnelle n'a été octroyé cette année.*

Porteur de projet	Intitulé du projet	Commission de finance			Décision du Conseil municipal
		Coût projet	Dotation ANCT	Part communale	
Chiconi FM	Atelier radio avec les écoles	10 700,00 €	4 000,00 €	600,00 €	600.00€
MILATSIKA/HI P HOP	Création artistique pour construire et développer le sens critique	17 660,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €	1 000.00€
MILATSIKA Emergence	Accompagnement et formation artistique	11 600,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €	1 000.00€
CCAS	Je bouge pour ma forme	35 700,00 €	6 000,00 €	1 000,00 €	1 000.00€
ZAJC	Préparation à la mobilité et à l'excellence	5 200,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500.00€
<b>Total</b>		<b>80 860,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>5 100,00 €</b>	<b>5 100.00€</b>

Par ailleurs, l'association Souboutou Ouhédzé Jilaho-Ose libérer a sollicité la commune pour le co-portage d'un projet relatif à une « semaine de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants » et une demande de subvention exceptionnelle à hauteur **5 078 €** sur un montant total de 41 764€ a été demandée. Le projet ayant vocation à se pérenniser dans le temps, une proposition d'une édition annuelle est en cours de réflexion.

**Le maire demande au Conseil municipal de valider la proposition de la commission et d'autoriser le maire à verser les subventions aux associations.**

Après en avoir délibéré, le Conseil de municipal, à l'unanimité :

### DECIDE :

- de valider la proposition de la commission octroyant les subventions exceptionnelles
- d'autoriser le maire à verser les subventions aux associations

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 976-200008753-20210920-42\_21-DE

VOTE :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CHICONI  
Le Maire,

